



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville  
MRC du Haut-Richelieu  
Province de Québec

**AVIS PUBLIC**  
**d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2017-442**  
**décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des**  
**règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371

Le règlement est en vigueur depuis le 12 janvier 2018, date à laquelle il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière